

DECISION N° DEC_106_2023

Tarifs de location des véhicules et matériels roulants du parc automobile municipal

Certains véhicules et matériels roulants du parc automobile peuvent être loués par des tiers.

Dans le cadre de la mise à jour des tarifs, ceux-ci sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Véhicules	Prix horaire HT Véhicule+Conducteur
Véhicules légers inférieurs à 1.000 kg	48,70 €
Utilitaires légers de 1.000 à 3.500 kg	52,20 €
Utilitaires inférieurs à 19 tonnes P.T.C. et véhicules spéciaux :	
Grande Balayeuse	} 100,50 €
Nacelle	
Chargeuse - pelleteuse	
Camion PL	
Cabine benne avec hayon	
Petite Balayeuse	} 72,70 €
Laveuse	
Chariot élévateur	

Minimum de facturation 2 heures de location.

Tout heure entamée est due. Les prix correspondent à du travail effectif.

Lorsque l'engin est stationné sur le chantier, le tarif est minoré de 50%.

Véhicules spécifiques	Prix horaire HT Véhicule+Conducteur
Benne à ordure ménagère*	125,00 €

* Location aux associations et exceptionnellement à d'autres tiers sur accord du Maire ou de l'Adjoint de référence
Toute heure entamée est due.

Taux de TVA en vigueur à la date de la présente décision : 20%

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

En application de la délibération du Conseil municipal n°11 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

Décide de fixer avec effet au **1^{er} janvier 2024** les tarifs de location des véhicules et matériels roulants du parc automobile municipal , comme indiqué ci-dessus.

Direction des Finances/Delphine HEIM

Fait à Sélestat, le 28/12/2023

Le Maire :
Marcel BAUER